

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 17 JUILLET 2020

DELIBERATION N°2020.00176

APPROBATION DES BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2020, BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 10 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 99

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix : 114

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Jennifer BONJOUR, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, M. Germain COLLOMBET, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU,

Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORQUES,
M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Caroline BENOUMELAZ donne pouvoir à M. Vincent BONY,
Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Jacques VALENTIN,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Philippe DENIS donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à M. Germain COLLOMBET,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
Mme Clémence QUELENNEC donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
M. Christian SERVANT donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Claude CHARVIN, Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Yves LECOCQ, Mme Solange MORERE, Mme Djida OUCHAOUA, M. Gérard TARDY,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Eliane VERGER LEGROS

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 17 JUILLET 2020

APPROBATION DES BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2020, BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le projet du Budget Supplémentaire 2020 a pour objet :

- de reporter en 2020 les crédits engagés sur l'année 2019, ainsi que de reprendre les résultats de l'exercice 2019,
- de procéder à l'ajustement du Budget Primitif 2020,
- de prendre en compte les compétences transférées du Département opérationnelles au 1^{er} juillet 2020.

* * * * *

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

I - LE BUDGET PRINCIPAL

1 – Les reports d'investissements :

Le montant des reports s'élève à :

- 21 737 430.77 € en dépenses
- 13 152 618.29 € en recettes (dont 10 700 000 € d'emprunt)

Le financement de ces reports est assuré par une affectation du résultat de fonctionnement de 8 584 812.48 €.

Le détail des reports pour chacune des opérations d'investissement du Budget Principal figure au Compte Administratif 2019.

2 – Les inscriptions au Budget Supplémentaire (hors écritures d'ordre et doubles comptes) :

Les inscriptions nouvelles du Budget Supplémentaire s'élèvent à 76 687 552.36 € :

- 15 996 306.11 € en fonctionnement,
- 60 791 246.25 € en investissement.

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement et d'investissement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,
- le cas échéant le recours à l'emprunt.

2.1 – Les recettes disponibles pour le Budget Supplémentaire :

En fonctionnement :

- l'excédent reporté constaté au Compte Administratif 2019	20 054 185.06 €
- les recettes complémentaires au BS	10 403 841.89 €
- Total des recettes de fonctionnement disponibles.....	30 458 026.95 €

En investissement :

- des subventions, cessions, remboursement d'avances, Fonds de Concours	5 266 750.83 €
- un ajustement du FCTVA	2 037 349.54 €
- diminution emprunt	- 1 442 394.00 €
- Total des recettes d'investissement disponibles.....	5 861 706.37 €

Soit un total de 36 319 733.32 €

2.2 – Utilisation des recettes disponibles :

Il est proposé de répartir les recettes disponibles de la manière suivante :

En fonctionnement :

- des ajustements sur les dépenses du BP	15 996 306.11 €
--	-----------------

(ces ajustements de dépenses font l'objet d'explications détaillées ci-après)

En investissement :

- l'inscription de dépenses à hauteur de.....	20 323 427.21 €
---	-----------------

(ces ajustements de dépenses font l'objet d'explications détaillées ci-après)

Soit un total de 36 319 733.32 €

3 – Les ajustements par rapport au Budget Primitif :

Pour chaque secteur d'activité, déduction faite des transferts de crédits (équilibrés entre articles ou entre sections), le détail est le suivant :

3.1 – Pôle attractivité et développement du territoire

❖ Développement économique

En fonctionnement, des ajustements de crédits sont nécessaires pour les charges des bâtiments économiques pour -6 500 € en raison de la cession d'un bâtiment dont Saint-Etienne Métropole n'assurera plus les charges.

Les crédits du Plan Emploi Insertion (PLIE) sont ajustés pour des prestations liées à l'enveloppe de performance pour 189 000 €.

En recettes il est procédé à la diminution de loyers économiques suite à la cession d'un bâtiment pour – 63 000 € et à l'inscription de la participation du Département pour le PLIE d'un montant de 180 000 €

En investissement, une somme de 1 650 000 € sera versée au Fonds Région Unie, 825 000 € pour le Fonds Régional d'Urgence Tourisme et Hébergement (FUTH) pour la prise en compte de capital d'emprunt déjà contracté pour financer des investissements et 825 000 € pour le Fonds d'Avances Remboursables (FAR) en direction des TPE et associations de la métropole pour le renforcement de leur trésorerie et le financement de leur relance d'activité (une recette est donc inscrite en face pour 825 000 €).

Le budget annexe Zones Industrielles (ZI) enregistre un résultat d'investissement qui permet le remboursement d'avances au budget principal, mais il a également besoin de nouvelles avances, la différence s'élève à 843 371 € que le budget principal reversera au budget ZI et ceci en raison de la non cession de parcelles (décalée en 2021) et à l'acquisition d'un chenil sur la zone des Volons à Andrézieux-Bouthéon.

Sur le site de Métrotech à Saint-Jean-Bonnefonds, la cession du bâtiment 14 étant reportée à 2021, le crédit de 1 000 000 € prévu en recettes est annulé.

Sur le site de Novacieries à Saint-Chamond géré par Cap Métropole, sont inscrits des crédits en dépenses pour le rachat par Saint-Etienne Métropole d'équipements publics et en recettes pour le remboursement d'avances et la TVA, le solde étant de 34 182 €.

Afin de conforter la zone des Flaches à Saint-Galmier il est prévu l'acquisition de terrains aux Hospices pour 450 000 €.

L'acquisition du bâtiment Stronglight à EPURES prévu en 2019, décalé en 2020 sera payée sur 3 ans et non 5 comme prévu initialement, ce qui nécessite de recalculer les crédits en les augmentant de 200 000 €.

En raison de la crise sanitaire du COVID, des travaux sur des bâtiments économiques seront décalés en 2021 pour 618 900 €.

❖ **Innovation et Numérique**

En fonctionnement, 26 100 € sont ajoutés pour la participation de Saint-Etienne Métropole aux salons de l'Étudiant de Lyon et de Paris.

En investissement, 1 000 000 € est consacré à l'augmentation de la capacité d'intervention du D2IN en direction des start-ups et des PME et 250 000 € à la fondation de soutien à l'innovation (FPUL) en direction des établissements d'enseignement supérieur ou clusters/pôles partenaires des start-ups et PME, au titre des mesures de reprise d'activité et de soutien de la relance.

Une inscription de 425 000 € pour une subvention d'équipement pour des équipements scientifiques Vitales et Manutech est nécessaire.

❖ **Développement durable**

En fonctionnement, le montant des subventions prévues est ajusté pour 17 141 €.

En investissement, une nouvelle étude sur la société de projets énergie est programmée pour 50 000 €, elle sera subventionnée par la CDC à hauteur de 25 000 €.

❖ **Ecole numérique**

En fonctionnement, il est nécessaire de faire appel à un service extérieur (hotline) pour la maintenance des équipements informatiques installés dans les écoles de la métropole pour 56 000 €.

En investissement, le plan école numérique se poursuit et il est nécessaire de rephaser l'autorisation de programme et d'inscrire 276 000 € de crédits.

❖ **Tourisme**

En fonctionnement, la perte de recettes de la taxe de séjour due à la crise sanitaire COVID est estimée à 140 000 €. Cette somme ne sera donc pas reversée à l'office de tourisme mais il est prévu de leur attribuer une subvention de 70 000 € pour compenser leurs pertes de recettes ainsi que 12 000 € pour le plan de relance de la filière « affaires » de l'office.

Il est enregistré également des remboursements de locations de salles du château de Fontanès pour 3 000 € en raison de la crise sanitaire. Pour compléter le crédit des charges de la DSP tourisme pour les espaces réceptifs de la verrière et de la cité du Design, 20 000 € sont nécessaires.

En investissement, 52 800 € de crédits en net prévus pour le Design, la Chartreuse de Sainte-Croix en Jarez et le Pays d'Art et d'Histoire sont annulés et décalés en 2021.

❖ **Mécénat**

La recette de 110 000 € prévue pour le mécénat est annulée car elle ne pourra pas se réaliser en raison de la crise sanitaire.

❖ **Sport**

En fonctionnement, 7 200 € sont prévus pour l'open de tennis d'Andrézieux-Bouthéon ainsi que 541 € pour des produits d'entretien spécifiques (COVID).

En recettes il est enregistré un complément de part variable de l'ASSE de 47 600 € pour la saison 2018-2019 ainsi que des annulations de recettes pour 237 500 €, l'espace nautique et le centre de remise en forme du Nautiform ayant été fermés en raison de la crise sanitaire.

❖ **Design**

Une subvention complémentaire à la Cité du Design de 60 000 € est prévue pour l'exposition Artpress à l'ESADSE car le financement par le mécénat est impossible en raison de la crise sanitaire.

❖ **Musée d'Art Moderne et Contemporain**

En fonctionnement, en raison de la crise sanitaire du COVID, il est constaté des pertes de recettes sur les visites du Musée, sur les ventes de la boutique et sur la redevance du restaurant estimées à 147 000 €. Parallèlement des dépenses concernant une exposition n'ont pas été effectuées alors que de nouvelles charges ont été constatées (gel, masques...), le solde représentant des dépenses en moins pour 16 900 €.

3.2 – Pôle développement urbain

❖ **Développement territorial**

En investissement, les recettes concernant les équipements communautaires multifocaux (ECM) sont ajustées et adaptées à la réalisation des travaux, elles sont diminuées de 103 514 €.

❖ **Habitat et cohésion sociale**

En fonctionnement, le plan Pauvreté pour lequel la participation de l'Etat s'élève à 400 000 € nécessite l'inscription de crédits d'un montant de 233 000 € pour le 2^{ème} semestre 2020.

En investissement, dans le domaine de l'habitat, les projets étant maintenant tous opérationnels, les crédits prévus dans les autorisations de programme (AP) doivent être rephasés dans le temps (il n'y a pas de reports en AP), il est ainsi nécessaire de rajouter 532 000 €.

❖ **Plan vélo**

En fonctionnement, dans le cadre de la crise sanitaire COVID, des pistes cyclables provisoires ont été installées par Saint-Etienne Métropole sur le territoire de la Ville de Saint-Etienne. Il est inscrit la somme de 200 000 € en dépenses comme en recettes puisque la ville de Saint-Etienne remboursera intégralement Saint-Etienne Métropole.

En investissement, des subventions CTCM et des subventions de la Région dans le cadre du plan air ont été obtenues pour les pistes cyclables réalisées à la Ricamarie, au Pertuiset à Unieux et boulevard Alexandre de Fraissinette à Saint-Etienne pour un total de 160 240.50 €.

❖ **Direction construction aménagement foncier DCAF**

En fonctionnement, les crédits alloués aux locations des locaux des pôles territoriaux Ondaine et Guitton sont réajustés de 11 000 €.

En investissement, les crédits de l'autorisation de programme (AP) concernant la rénovation des locaux du Musée d'Art Moderne et Contemporain sont rephasés (pas de report en AP) et revus à la hausse de 124 000 € notamment pour réaliser des études relatives à la poursuite de la rénovation du MAMC dans le cadre de la relance d'activité post-covid. Au total, un montant de 398 599.21 € est inscrit au budget supplémentaire.

Pour ce qui concerne l'entrée Est de Rive de Gier, l'AP est rephasée (pas de reports) et 676 421.82 € sont inscrits en crédits de paiement supplémentaires pour 2020.

Les travaux de rénovation de la tribune Henri Point ayant avancés plus rapidement que prévus, ils pourront être terminés avant la reprise du championnat de ligue 1, cela nécessite l'inscription de crédits supplémentaires de 670 000 €.

Une étude va être confiée à EPURES et une AMO à Cap Métropole dans le cadre du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) Gier, Ondaine, Saint-Etienne Sud pour 200 000 €.

Afin de préparer la biennale du Design 2021, les bâtiments 242 Ouest et 243 doivent être mis en ERP et il faut effectuer la réfection des portes des ateliers et reprendre les joints de la platine. Ceci représente une somme de 120 000 €.

La prise en compte du délai de procédure imposé pour la procédure espèces protégées retarde le démarrage des travaux de l'équipement sportif dans le Gier à l'automne 2020, les crédits de paiement de l'AP de 3 000 000 € prévus en 2020 sont rephasés en 2021. La subvention de la Région prévue au BP 2020 pour 1 000 000 € est décalée en 2021.

Les crédits de paiement de l'AP du patrimoine le Corbusier sont rephasés pour un montant de 79 089.68 € (pas de report).

Dans le cadre de la relance d'activité post-covid 50 000 € sont inscrits pour une MOE et un diagnostic pour des travaux sur l'enveloppe bâtiment du centre nautique Nautiform.

Les travaux du Centre Technique Communautaire de l'Ondaine ne pourront être réalisés en 2020, les crédits prévus sont annulés pour 100 000 €.

3.3 – Pôle action territoriale et proximité

❖ **Valorisation des déchets et collecte des ordures ménagères**

En fonctionnement, des crédits supplémentaires évalués à 110 000 € sont inscrits pour des dépenses liées à la crise sanitaire COVID : gants, nettoyage approfondie des centres

techniques communautaires, surcoût de gardiennage dans les déchèteries. Une perte de recettes estimée à 220 000 € est à prévoir au niveau de la redevance spéciale suite à la mise en place d'une mesure exceptionnelle d'exonération partielle pour la période du confinement.

La convention des apports voisins sur les déchèteries avec Loire Forez Agglomération permet d'inscrire 10 000 € en dépense et en recette.

❖ **Contrats rivières**

En fonctionnement, la participation versée au syndicat mixte gérant la rivière COISE doit être ajustée de 6 200 €.

En investissement, les crédits d'investissement des différentes opérations de rivières sont ajustés tant en dépenses + 1 316 600 € qu'en recettes + 1 039 956 € afin de pouvoir prendre en compte les besoins supplémentaires notamment pour l'aménagement du lit perché de l'Ondaine à la Ricamarie.

❖ **Voirie**

En fonctionnement, différents remboursements de sinistres par les assurances (perçus en 2019 et en 2020) permettent d'inscrire une dépense de 53 180.84 € imputée sur les enveloppes voirie des communes. Des ajustements de crédits des enveloppes voirie de certaines communes, passant du fonctionnement à l'investissement ou inversement sont prévus pour -38 010.82 €.

Un protocole transactionnel suite à un litige travaux est inscrit en dépenses comme en recettes pour 29 818.66 €.

Diverses dépenses sont nécessaires pour l'entretien et la consommation électrique de feux de signalisation à de nouveaux carrefours, pour des annulations de titres sur exercices antérieurs et pour d'éventuels intérêts moratoires pour un montant de 68 000 €

En investissement, sont nécessaires :

- la réattribution de crédits d'un montant de 3 869 561.06 € sur les enveloppes des communes, les enveloppes de solidarité et de la voirie structurante correspondants aux sommes non consommées et non reportées fin 2019.
- 215 053.44 € pour un parking quartier Varenne à Roche la Molière financé par la Région dans le cadre du PUR Projet Urbain Régional et par du FCTVA.
- les crédits de l'AP travaux colonel Marey sont rephasés de 25 821.14 € en dépenses et 210 000 € en recettes (pas de report).
- 16 754.29 € correspondant à des virements de crédit des enveloppes de fonctionnement de plusieurs communes (et 2 672.78 € en recettes de FCTVA).
- 15 322.73 € pour reconstituer les crédits des enveloppes des communes concernées suite à des titres émis pour des remboursements de travaux auprès de particuliers.
- 11 962.30 € pour des travaux réalisés sur la commune de Chagnon financés par des subventions du département et par le FCTVA.
- 12 530.51 € sont inscrits en dépense et en recette pour un avenant à la convention financière rue de la plagne à Saint-Paul en Jarez.

❖ **Eaux pluviales**

En fonctionnement, une convention avec la société SNF relative au dossier de déclaration « Loi sur l'eau » permet d'inscrire 5 290 € en dépenses et 4 400 € en recettes.

En investissement, les crédits sont diminués de 150 000 € en raison de décalage de travaux sur 2021:

❖ **Patrimoine - Achat**

En fonctionnement, suite à des remboursements d'assurances, des dépenses et des recettes sont inscrites pour 44 945.46 €.

Un protocole signé avec la société VAGO sur les aires d'accueil des gens du voyage permet d'inscrire 8 200 € en dépenses et en recettes.

Les dépenses de fluides et d'entretien de divers patrimoines de Saint-Etienne Métropole (aires d'accueil des gens du voyage, Cité du Design, stade Geoffroy Guichard, Musée d'Art Moderne et Contemporain) sont ajustés aux consommations réelles et nécessitent un crédit supplémentaire de 315 776 €.

Une convention avec l'ASPTT a été conclue prévoyant la prise en charge par Saint-Etienne Métropole des fluides du bâtiment mis à disposition pour 26 000 €.

Suite à la crise sanitaire COVID 93 800 € seront nécessaires pour couvrir les dépenses de désinfection, nettoyages supplémentaires, achats de produits d'entretien et housses pour véhicules, curages, audits demandés par le CHSCT...

Egalement le montant prévu pour les cartes grises des véhicules est réajusté et augmenté de 1 500 €.

En investissement, des travaux sur l'ascenseur de la tour observatoire de la Cité du Design sont nécessaires et le montant prévisionnel est de 110 000 €.

3.4 – Pôle ressources

❖ **Informatique**

En fonctionnement, un partenariat avec le Centre Régional Auvergne Rhône Alpes de l'Information Géographique (CRAIG) qui permet d'acquérir des cartes géographiques à tarif préférentiel coûte 12 000 €.

Une annulation des crédits prévus pour la refacturation des frais de location du Datacenter de 45 000 € est effectuée car prévue deux fois.

En investissement, L'autorisation de programme (AP) concernant le Très Haut Débit est diminuée de 472 000 € mais les crédits de paiement sont rephasés car le projet sera terminé en 2020, inscription de 1 404 500 € en dépenses et 345 000 € en recettes.

Des crédits pour des applications ou des logiciels sont prévus pour 46 200 €.

En raison de la crise sanitaire COVID, le télétravail a dû être organisé et cela a nécessité l'achat d'ordinateurs portables et de licences pour organiser des réunions en Visio pour un montant de 69 273.34 €.

❖ **Ressources humaines**

En fonctionnement, la modification du schéma de refacturation du service commun Direction de la Communication et du Marketing Territorial (DCMT) et les ajustements de crédit pour la refacturation des services communs Direction Générale et Foncier nécessitent l'inscription de 368 879 €.

Les primes exceptionnelles dues à la crise sanitaire COVID représentent la somme de 200 000 €.

Les crédits prévus pour le PPCR, le recrutement de CDD et une AMO à engager pour le RIF SEEP et la mutuelle santé nécessitent l'inscription de 266 000 €.

❖ **Finances**

En fonctionnement, les différentes recettes fiscales, la TEOM ainsi que les dotations de l'Etat sont ajustées en fonction des notifications reçues au titre de 2019 pour un montant de 2 682 000 €.

En dépenses il faut inscrire 200 000 € de crédit pour des dégrèvements de TASCOM demandés par l'Etat.

Un ajustement des crédits inscrits au titre des reversements de fiscalité permet une diminution des crédits de 900 000 €.

Un supplément de subvention d'équilibre de 200 000 € au budget annexe parking doit être inscrit en raison de la perte de recettes due à la crise sanitaire COVID ;

Un jugement de la cour de cassation annule la créance de 338 685 € de Saint-Etienne Métropole dans le dossier REVIPAC mais une reprise de provision de même montant permet de neutraliser cette dépense.

En raison de la crise sanitaire du COVID, des masques, du gel, des lunettes de protection, des lingettes désinfectantes et du détergent ont été achetés pour un montant de 140 000 €.

En investissement, Un ajustement de crédit de 200 000 € est nécessaire pour le remboursement en capital de la dette suite à l'emprunt NOVIM récupéré fin 2019.

Un bâtiment technique issu de la dissolution de la Communauté de Communes des Pays de Saint-Galmier (CCPSG) sera cédé pour 400 000 € mais nécessite d'inscrire des dépenses de clôture, de frais de géomètre et de taxes foncières pour 21 000 €.

Il est nécessaire d'annuler une recette de 1 500 000 € prévue au BP 2020 par anticipation de la clôture de la CCPSG, cette recette étant directement imputée dans les comptes lors de la reprise des résultats par le comptable public.

4 – Les impacts de la crise sanitaire COVID-19 :

La crise sanitaire COVID-19 aura des impacts sur les dépenses et les recettes de Saint-Etienne Métropole. Elles sont retracées et estimées dans le tableau ci-dessous.

Budget principal	Fonctionnement					Investissement	
	Dépenses			Perte de recettes		Dépenses nouvelles	Perte de recettes
Directions	Nouvelles	Non effectuées	Induites ou Indirectes	Initiées par SEM	Imposées à SEM		
Pôle Développement Urbain							
Aménagement, construction						42 250	110 000
Vélo	10 000					55 963	
Pôle Action Territoriale et Proximité							
Déchets	91 123	-83 000		220 000			
Achats	250 548						
Patrimoine	56 033						
Pôle Attractivité et Développement du Territoire							
Economie	3 140					1 650 000	
Innovation, numérique						1 250 000	
MAMC	10 874	-34 018		16 000	131 000		
Tourisme	1 200	-140 000	70 000		140 000		
Mécénat					110 000		
Sports, loisirs	1 010				237 500		
Culture		-11 000					
Design	60 000						
Pôle Ressources							
Communication	4 093						
Informatique	440					72 316	
Ressources humaines	269 160	-89 500					
Totaux	757 621	-357 518	70 000	236 000	618 500	3 070 529	110 000
	1 324 603						3 180 529

II - LE BUDGET ANNEXE TRANSPORT ET MOBILITE

Le Budget Supplémentaire annexe 2020 des transports et de la mobilité enregistre :

1 - Les reports d'investissements :

Le montant des reports s'élève à :

- 5 497 262.55 € en dépenses
- 4 400 000.00 € en recettes (emprunt)

Le financement de ces reports est assuré par une affectation du résultat de fonctionnement de 1 097 262.55 €.

Le détail des reports pour chacune des opérations d'investissement du budget des transports figure au Compte Administratif 2019.

2 - Les inscriptions nouvelles au Budget Supplémentaire hors opérations d'ordre :

Les inscriptions nouvelles du Budget Supplémentaire s'élèvent à 8 497 621.13 € :

- 9 356 117.77 € en fonctionnement,
- 10 157 148.55 € en investissement.

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement et d'investissement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,
- le cas échéant le recours à l'emprunt

2.1 - Les recettes disponibles pour le Budget Supplémentaire :

En fonctionnement :

- l'excédent reporté constaté au Compte Administratif 2018	8 482 787.77 €
- Total des recettes de fonctionnement disponibles.....	873 330.00 €

En investissement :

- Total des recettes d'investissement disponibles.....	4 659 886.00 €
--	----------------

Soit un total de 14 016 003.77 €

2.2 – Utilisation des recettes disponibles :

Il est proposé d'affecter les recettes disponibles de la manière suivante :

En fonctionnement :

- des ajustements sur les dépenses du BP.....	3 556 117.77 €
<i>(ces ajustements de dépenses font l'objet d'explication détaillées ci-après)</i>	

- crédit pour dépenses provisionnelles.....	5 800 000.00
---	--------------

Total des dépenses de fonctionnement.....	9 356 117.77 €
---	----------------

En investissement :

- des ajustements sur les dépenses du BP	4 659 886.00 €
--	----------------

(Ces ajustements de dépenses font l'objet d'explications détaillées ci-après)

Soit un total de 14 016 003.77 €

3 – Les ajustements par rapport au Budget Primitif :

En section de fonctionnement,

En dépense, les inscriptions nouvelles concernent :

- 800 000 € : tant en dépenses qu'en recettes pour la régie STAS car dans le cadre de la crise sanitaire COVID, la STAS a dû rembourser les abonnés pendant la période du confinement
- 60 000 € : pour augmenter le crédit des subventions attribuées aux particuliers pour l'achat d'un vélo à assistance électrique
- 2 696 117.77 € : pour des dépenses provisionnelles liées à la crise sanitaire COVID
- 5 800 000.00 € de dépenses imprévues

Recettes de fonctionnement :

- 73 330.00 € pour diverses recettes de vente de cuivre, de remboursements d'assurance et de transports scolaires

En section d'investissement :

En dépenses, les inscriptions proposées concernent :

- 4 200 000 € : les crédits de l'autorisation de programme (AP) concernant l'acquisition de trolleybus sont avancés de 2021 à 2020
- 854 442.16 € : les crédits de l'AP « 3^{ème} ligne de tramway » sont rephasés (pas de reports)

- 337 600 € : pour l'accélération de la remise à niveau technique des bus
- 222 000 € : pour l'électrification et l'habillage de la sous station du Clapier et la sectorisation du réseau de trolleybus
- 150 000 € : pour l'aménagement du terminus de Saint-Maurice en Gourgois et des arrêts de Rozier Côtes d'Aurec
- 110 000 € : pour des travaux sur la passerelle de l'hôpital Nord
- 50 000 € : pour une modification du terminus de la Cotonne
- 45 000 € : pour la couverture radio et le wifi dans les cinq bus « balcons du Forez »
- -606 800 € : abandon des travaux prévus sur la voix Grouchy/Odde
- -702 356.16 € : travaux différés sur d'autres opérations (vélos en libre-service, parcs-relais, outillage...)

En recettes, les inscriptions proposées se composent de :

- 579 886 € en crédits de rephasage de l'AP « 3^{ème} ligne de tramway »(pas de reports)
- 730 000 € de subvention de l'Etat « Dotation de Soutien à l'Investissement Local » (DSIL) pour l'acquisition de trolleybus
- 800 000 € de subvention de la Région « Fonds Air » pour l'acquisition de trolleybus
- 2 550 000 € d'emprunt

III - LE BUDGET ANNEXE ZONES INDUSTRIELLES

Il est proposé dans un premier temps de prendre en compte la reprise du résultat constaté au Compte Administratif 2019 en recettes d'investissement soit 63 729.05 € et à l'affecter en remboursement d'avance au budget principal de Saint-Etienne Métropole.

En section d'exploitation, les mouvements proposés portent sur un ajustement des crédits inscrits en dépenses et en recettes en raison des mouvements constatés sur les cessions, les ajustements de travaux de branchement et de voirie et le décalage de certaines cessions en 2021 (solde 904 100 €).

En section d'investissement, est constatée une avance complémentaire du budget principal et une diminution du remboursement des avances faites au budget principal (solde 904 100 €).

On peut noter également des opérations d'ordre entre section, équilibrées en dépenses et en recettes, qui constatent les variations de stocks.

IV- LES BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT

A – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1 - Les reports d'investissements :

Le montant des reports s'élève à :
 - 2 205 611.66 € en dépenses

- 1 170 639.84 € en recettes

Soit un solde négatif de – 1 034 971,82 € couvert par l'affectation du résultat de fonctionnement 2019

2 - Les inscriptions nouvelles au Budget supplémentaire

Les inscriptions nouvelles du budget supplémentaire s'élèvent à 2 912 747.73 € dont :

- 977 532.73 € en dépenses de fonctionnement,

- 1 935 215.00 € en dépenses d'investissement

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement reporté,

- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,

le cas échéant le recours à l'emprunt

2.1 - Les recettes disponibles:

- l'excédent reporté constaté au Compte administratif 2019 2 706 347.73 €

- recettes de fonctionnement supplémentaires au BS 206 400.00 €

Soit un total de 2 912 747.73 €

2.2 – Utilisation des recettes disponibles:

En fonctionnement

Il est proposé de répartir les recettes disponibles de la façon suivante :

- section de fonctionnement au budget supplémentaire 977 532.73 €

(ces ajustements de dépenses font l'objet d'explications détaillées ci-après)

En investissement

Il est proposé de répartir les recettes disponibles de la façon suivante :

- annulation de subvention de 38 200.00 €

- réduction de l'emprunt prévisionnel 1 897 015.00 €

Soit un total de 2 912 747.73 €

3 – Les propositions nouvelles du budget supplémentaire

Globalement et par secteur de dépenses, ces inscriptions se présentent comme suit :

En section "Fonctionnement" :

En **dépenses** d'exploitation la majoration proposée des dépenses est de 977 532.73 €.

- 89 048 € de régularisations sur exercices antérieurs.

- 222 000 € pour l'étude des modes de gestion du territoire Furan à compter de 2022

- 23 000 € au titre des aménagements pour le traitement des boues suite au protocole COVID-19

- 568 485 € d'ajustements de charges

- 75 000 € d'ajustements des intérêts de la dette

En **recettes**, il peut être inscrit 206 400.00 €

- 180 000 € correspondant à des ajustements de recettes biogaz
- 4 400 € de régularisations
- 22 000 € d'ajustements des recettes financières dues aux SWAPS

Un ajustement de 30 000 € est également prévu en recettes d'ordre pour les amortissements de subventions d'équipement.

En section "Investissement" :

En **dépenses d'équipement**,

- un virement de 90 000 € du chapitre 23 au chapitre 21
- le remboursement à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne d'une subvention pour l'opération Rocher-Barbery de 38 200 €

Pour information, en dépenses d'ordre, inscription de 77 330 € au titre de la reprise des réseaux d'assainissement de Novaciérie, un ajustement de 30 000 € est également prévu en dépenses d'ordre pour les amortissements de subventions d'équipement.

En **recettes**, il est possible de diminuer l'emprunt prévisionnel de – 1 897 015.00 €:

Pour information, en dépenses d'ordre, inscription de 77 330 € au titre de la reprise des réseaux d'assainissement de Novaciérie.

B – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

1 - Les reports d'investissements :

Le montant des reports s'élève à :

- 2 623.21 € en dépenses
- 0.00 € en recettes

Soit un solde négatif de – 2 623.21 € couvert par le résultat d'investissement 2019.

2 - Les inscriptions nouvelles au Budget supplémentaire

Les inscriptions nouvelles du budget supplémentaire s'élèvent à 72 864.55 € dont :

- 24.92 € en fonctionnement,
- 72 839.63 € en investissement.

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,
- le cas échéant le recours à l'emprunt

2.1 - Les recettes disponibles pour le Budget supplémentaire :

En section "Exploitation" :

- l'excédent reporté constaté au Compte administratif 2019	1 374.92 €
- les recettes supplémentaires du BS	<u>0.00 €</u>
	1 374.92 €

En section "Investissement" :

- l'excédent reporté constaté au Compte administratif 2018 (y/c reports)	71 489.63 €
--	-------------

Soit un montant total de 72 864.55 €

2.2 – Utilisation des recettes disponibles :

Il est proposé de répartir les recettes disponibles de la façon suivante :

En fonctionnement

- ajustement des charges courantes	24.92 €
- ajustement des charges exceptionnelles	<u>0.00 €</u>
	24.92 €

En investissement

-dépenses provisionnelles d'équipement	72 839.63 €
--	-------------

Soit un montant total de 72 864.55 €

3 – Les propositions nouvelles du budget supplémentaire

Globalement et par secteur de dépenses, ces inscriptions se présentent comme suit :

En section "Exploitation" :

En **dépenses**, les inscriptions nouvelles concernent les charges courantes pour 24.92 €

Pour information, en dépense d'ordre une augmentation de 1 350.00 € des montants d'amortissement.

En section "Investissement" :

En **dépenses d'équipement** sont inscrits 70 489.63 € de crédits provisionnels.

En **recettes** il est possible de supprimer l'emprunt prévisionnel de 2 350.00 €

Pour information, en recette d'ordre une augmentation de 1 350.00 € des montants d'amortissement

C – BUDGET ANNEXE EAU

1 - Les reports d'investissements :

Le montant des reports s'élève à :

- 2 674 898.65 € en dépenses
- 1 705 203.94 € en recettes

Soit un solde négatif de 969 694.70 €. En raison de la tenue d'une comptabilité analytique par service, l'affectation du résultat 2019 est de 3 299 259.61 € sans corrélation directe avec le besoin global de financement de la section d'investissement.

2 - Les inscriptions nouvelles au Budget supplémentaire (hors écritures d'ordre et doubles comptes)

Les inscriptions nouvelles du budget supplémentaire s'élèvent à 7 263 797.02 € dont :

- 930 888.04 € en dépenses de fonctionnement,
- 6 332 908.98 € en investissement

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,
- le cas échéant le recours à l'emprunt

2.1 - Les recettes disponibles pour le Budget Supplémentaire :

En fonctionnement :

- L'excédent reporté constaté au Compte Administratif 2019	3 056 988.72 €
- Recettes complémentaires au BS.....	<u>93 059.32 €</u>
- Total des recettes de fonctionnement disponibles.....	3 150 048.04 €

En investissement :

- Affectation des résultats.....	3 299 259.61 €
- Excédent reporté.....	1 459 885.08 €
- Solde positif des reports.....	- 969 694.71 €
- recettes complémentaires au BS	<u>324 299 €</u>
- Total des recettes d'investissement disponibles.....	4 113 748.98 €

Soit un total de 7 263 797.02 €

2.2- Utilisation des recettes disponibles :

Il est proposé d'affecter les recettes disponibles de la manière suivante :

En fonctionnement :

- des ajustements sur les dépenses du BP.....	930 888.04 €
---	---------------------

(ces ajustements de dépenses font l'objet d'explication détaillées ci-après)

En investissement :

- des ajustements sur les dépenses et les recettes du BP	6 332 908.98 €
--	-----------------------

(ces ajustements de dépenses font l'objet d'explications détaillées ci-après)

Soit un total de 7 263 797.02 €

3 - Les ajustements par rapport au Budget Primitif

En section "Exploitation" :

En dépense d'exploitation, la majoration proposée des dépenses de 930 888.04 € résulte essentiellement d'inscriptions nouvelles afin d'ajuster les crédits nécessaires, à savoir :

- Un ajustement des charges à caractère général (701k€) notamment :
 - o sur les achats d'eau (31k€),
 - o les fluides (55K€)
 - o les fournitures (37 k€)

- les contrats de prestation (95k€) dont 48 K€ suite à la mise en place d'un contrat de prestation de service pour l'exploitation du réseau d'eau sur les communes de Saint Martin la Plaine et Saint Joseph, en contrepartie diminution sur les remboursements de frais aux communes.
- Les frais d'études (105k€) complément d'honoraires pour la mission d'étude du mode de gestion sur le territoire Furan.
- l'inscription de crédits prévisionnels pour l'équilibre de la section (426k€) sur divers comptes,
- Ajustement du chapitre 66 « charges financières » (4k€),
- 200 K€ à inscrire au chapitre 67 représentant
 - Le remboursement aux communes en régie d'admissions en non valeurs ou d'effacements de dettes antérieures à la remontée de compétence
 - Les annulatifs sur les rôles sur exercices antérieurs.

Pour les recettes, les inscriptions proposées portent sur des ajustements de crédits au chapitre 70 relatif aux produits des ventes d'eau (93 059.32 €).

En section "Investissement" :

- En dépenses, les inscriptions proposées correspondent à l'augmentation des crédits des dépenses d'équipement à hauteur de 3.4 M€. Dans certains cas celles-ci permettent d'assurer l'équilibre individuel du budget de la commune.
- En recettes, l'emprunt peut être réduit de 3M€ compte tenu de l'autofinancement complémentaire de 2.2 M€ et des recettes complémentaires de subventions (232 895 €) et de FCTVA (91 404 €).

D - BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT

1 - Les reports d'investissements : néant

2 - Les inscriptions nouvelles au Budget supplémentaire (hors écritures d'ordre et doubles comptes)

Les inscriptions nouvelles du budget supplémentaire s'élèvent à 838 697.90 € dont :

- 580 946.22 € en fonctionnement,
- 257 751.10 € en investissement.

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,
- le cas échéant le recours à l'emprunt

2.1 - Les recettes de fonctionnement disponibles pour le Budget supplémentaire :

En fonctionnement

- l'excédent reporté constaté au Compte administratif 2019	345 946.22 €
- recettes supplémentaires au BS 2020.....	<u>235 000.00 €</u>
	580 946.22 €

En investissement :

- l'excédent reporté constaté au Compte administratif 2019.....	257 751.70 €
Soit un total de	838 697.90 €

2.2 – Utilisation des recettes disponibles :

Il est proposé de répartir les recettes disponibles de la façon suivante :

En fonctionnement

- section de fonctionnement au budget supplémentaire.....	580 946.22 €
- virement à la section d'investissement	0.00 €
	580 946.22 €

En investissement :

-ajustement des dépenses d'équipement.....	257 751.70 €
Soit un total de	838 697.90 €

3 – Les propositions nouvelles du budget supplémentaire

En section "Exploitation" :

En **dépenses**, un ajustement des charges d'exploitation de 342 505.22 €

En **recettes**, une diminution globale de 3 441.00 € :

- une réduction des recettes usagers de - 18 000.00 € est inscrite pour prendre en compte des problèmes techniques des bornes d'entrées du parking de la place de la Liberté à Saint-Chamond.

- une réduction des recettes usagers de - 200 000.00 € est inscrite pour prendre en compte les conséquences du confinement résultant de la crise du COVID-19.

- La subvention d'équilibre versée par le budget principal est augmentée de 200 000 € pour compenser la réduction des recettes usagers due au COVID-19.

- 35 000 € de recettes suite à la régularisation des charges de copropriété pour le Mont-Pilat

- L'inscription en recettes exceptionnelles de 20 441 € est supprimée. Il s'agissait d'une anticipation du résultat 2019 pour pouvoir équilibrer le budget primitif.

En section "Investissement" :

En **dépenses d'équipement** pour un total de 193 016.70 €,

Des inscriptions provisionnelles à hauteur de 69 052.20 € pour Saint-Chamond afin, notamment, de prendre en compte le renouvellement des bornes et monnayeurs et de 123 964.50 € pour Saint-Etienne.

En **recettes**, une suppression de l'emprunt prévisionnel de – 64 735 € est possible.

E - BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR

1 - Les reports d'investissements :

Le montant des reports s'élève à :

- 866 559.90 € en dépenses
- 28 000.00 € en recettes

Soit un solde négatif de 838 559.90 €. En raison de la tenue d'une comptabilité analytique par réseau de chaleur, l'affectation du résultat 2019 est de 400 120.00 € sans corrélation directe avec le besoin global de financement de la section d'investissement.

2 - Les inscriptions nouvelles au Budget supplémentaire

Les inscriptions nouvelles du budget supplémentaire s'élèvent à 1 618 485.28 € dont :

- 34 352.51 € en dépenses de fonctionnement,
- 1 584 132.77 € en dépenses d'investissement

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,
- le cas échéant le recours à l'emprunt

2.1 - Les recettes disponibles pour le Budget Supplémentaire :

En fonctionnement :

- l'excédent reporté constaté au Compte Administratif 2019 **697 952.51 €**

En investissement :

- Affectation des résultats..... 400 120.00 €
- Excédent reporté..... 297 862.67 €
- Solde négatif des reports..... - 838 559.90 €
- Ajustement des recettes d'investissement..... 1 061 110.00 €
- Total des recettes d'investissement disponibles..... **920 532.77 €**

Soit un total de 1 618 485.28 €

2.2- Utilisation des recettes disponibles :

Il est proposé d'affecter les recettes disponibles de la manière suivante :

En fonctionnement :

- des ajustements sur les dépenses du BP..... **34 352.51 €**

En investissement :

- des ajustements sur les dépenses du BP **1 584 132.77 €**

(ces ajustements de dépenses font l'objet d'explications détaillées ci-après)

Soit un total de 1 618 485.28 €

3 – Les ajustements par rapport au Budget primitif :

En section "Exploitation" :

Les inscriptions nouvelles en dépenses sont des ajustements budgétaires.

En section "Investissement" :

En dépenses, les inscriptions proposées concernent essentiellement des dépenses d'équipement :

- une enveloppe de 770 801.25 € pour le renouvellement des réseaux de la ville de Firminy.
- et l'inscription de crédits de travaux prévisionnels 763 518.86 € afin d'assurer l'équilibre de la section.
- Les crédits permettant le remboursement du capital sont ajustés de 3 000€.

En recettes,

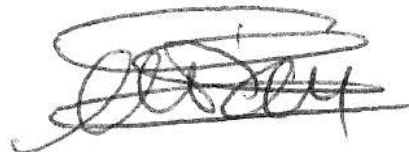
- un complément d'emprunt pour Firminy de 431 500€ et pour Saint Héand de 62 000 € ainsi qu'une diminution pour les autres compte tenu de l'affectation du résultat de fonctionnement (192 490 €)
- inscription de subvention pour Firminy 332 500 € (DSIL) et Saint Héand 427 600 €.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve les Budgets Supplémentaires 2020, budget principal et budgets annexes présentés ci-dessus.**






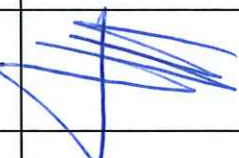

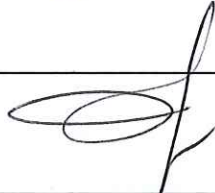
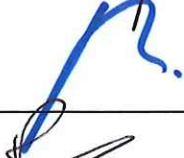
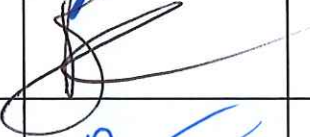

Ce dossier a été adopté à l'unanimité avec 7 abstentions.





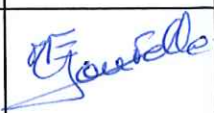
Pour extrait,
Le Président,



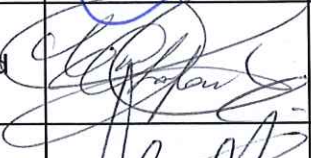
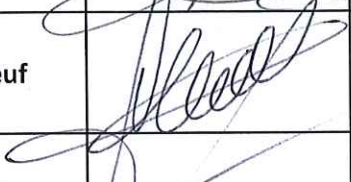
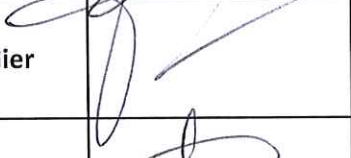
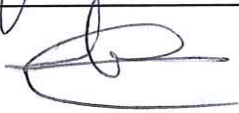









Gaël PERDRIAU


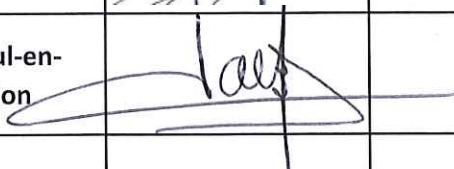










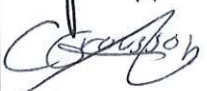
CONSEIL METROPOLITAIN DU 17 JUILLET 2020

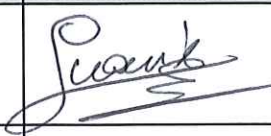


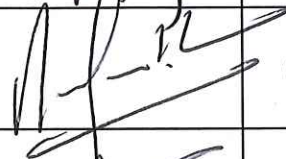



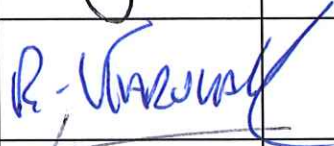
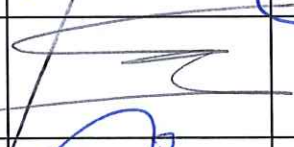




TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
ARTIGUES Gilles	Saint-Etienne				
AUBOURDY Nicole	Saint-Etienne				
BARAILLER Christiane	Fraisses				
BARRIER Jean-Alain	Farnay		BOULHOL Marcelle		
BARRIOL Denis	Genilac		GRENARD Christel		
BASSON Jean-Luc	La Tour-en-Jarez				
BENOUMELAZ Caroline	Rive-de-Gier			BOMY	
BERGER Jean-Pierre	Saint-Etienne				
BERLIVET Eric	Roche-la-Molière				
BERROUKECHE Nora	Saint-Etienne				
BERTHEAS Audrey	L'Horme				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
BISACCIA Michèle	Saint-Priest-en-Jarez			VALENTIN Steyr	
BONJOUR Jennifer	Le Chambon-Feugerolles				
BONNEFOY Cyrille	La Ricamarie			DURAS A.P	
BONNET Bernard	Saint-Maurice-en-Gourgois				
BONY Vincent	Rive-de-Gier				
BOUCHER Lionel	Saint-Etienne				
BOUCHET Patrick	La Fouillouse				
BOUCHOU Kamel	Saint-Paul-en-Jarez				
BOUDARD Gilles	Caloire				
BOUTHEON Henri	Le Chambon-Feugerolles			DAVID PARA	
BRUEL Nicole	Andrézieux-Bouthéon				
BUFFARD Marie-Christine	Saint-Etienne			DE GOUTEUE	
CADEGROS Régis	Saint-Chamond				
CALACIURA Stéphanie	Saint-Chamond				

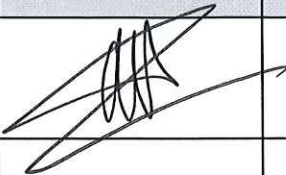






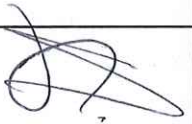
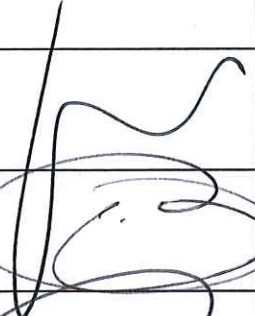

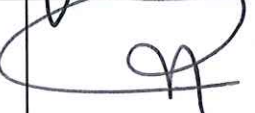



TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
CHALAND Christophe	Firminy				
CHAMBE Denis	Saint-Etienne				
CHAPARD Catherine	Saint-Chamond				
CHARBONNIER André	Chamboeuf		GUILLOT Françoise		
CHARVIN Jean-Claude	Rive-de-Gier				
CHASSAUBENE Marc	Saint-Etienne				
CHAVANNE Marc	Saint-Jean-Bonnefonds			SERVANTON	
CHAVE Frédérique	Chagnon				
CINIERI Laura	Saint-Etienne				
COGNASSE Viviane	Villars				
COLLOMBET Germain	Saint-Etienne				
CORNUT Jean-Noël	Saint-Etienne				
CORRIERAS Paul	Saint-Etienne				
COURBON Pierrick	Saint-Etienne				




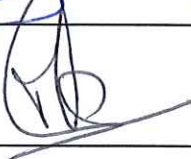
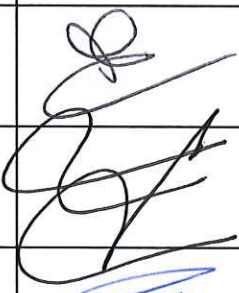


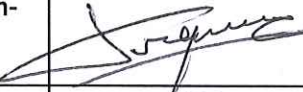

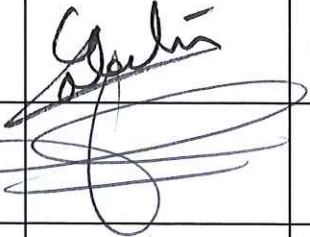

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
DA SILVA Jordan	Villars			Drube	
DALLARA Charles	Saint-Etienne				
DEGRAIX Jean-Luc	Saint-Chamond				
DELIAVAL Marianne	Saint-Genest-Lerpt				
DENIS Philippe	Saint-Galmier			P. BOUCHER 	
DRIOL François	Andrézieux-Bouthéon				
DUCCESCHI Christian	La Terrasse-sur-Dorlay				
DUCRET Fabrice	Saint-Joseph				
DUMAS Marie-Pascale	La Ricamarie				
DUMESTRE Isabelle	Saint-Etienne				
DURAND Frédéric	Saint-Etienne				
DUVERGER Jean	Saint-Etienne			Sylvie TOKHI	
FARA David	Le Chambon-Feugerolles				
FAUCHET Martial	Saint-Martin-la-Plaine		BONJOUR Sylvie		

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
FAVERJON Christophe	Unieux				
FAYOLLE Sylvie	Saint-Paul-en-Cornillon				
FLACHAT Jean-Claude	La Valla-en-Gier				
FLECHET Andonella	Saint-Chamond				
FRANCOIS Luc	La Grand' Croix				
FRANCON Guy	Saint-Bonnet-les-Oules				
GABIAUD Jérôme	Tartaras		DEVIDAL Serge		
GANDILHON Michel	Fontanès		THIZY Huguette		
GONON Pascal	La Gimond				
GONZALEZ GRAIL Ramona	La Talaudière				
GOURBEYRE Marie-Christine	Saint-Paul-en-Jarez				
GOUTELLE Marie-Eve	Saint-Etienne				
GRAMPFORT Daniel	La Talaudière				
GROSSON Catherine	Saint-Etienne				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
GUARINOS Jacques	Saint-Etienne				
GUYOT Rémy	Saint-Christo-en-Jarez		ARNAUD Ingrid		
HALLARY Georges	Saint-Etienne				
JANDOT Marc	Dargoire		COTTE Sylvie		
JOUVE Christian	Aboën		GAGNAIRE Christian		
JULIEN Christian	Saint-Genest-Lerpt				
JUSSELME Delphine	Saint-Etienne				
KARULAK Robert	Saint-Etienne				
KEFI-JEROME Samy	Saint-Etienne				
LABICH Siham	Saint-Etienne				
LACOUR Pascale	Saint-Etienne				
LAGET Bernard	Châteauneuf		MAKAREINIS Marie-José	JN CORNUST	
LAURENT Denis	Valfleury		BROSSE Daniel		
LECOCQ Yves	Pavezin		DREVON Chantal		

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
LIOGIER Claude	Saint-Etienne				
LONGEON Olivier	Saint-Etienne			Cedombet	
LUYA Julien	Firminy				
MASSON Brigitte	Saint-Etienne				
MATRICON Nathalie	La Grand-Croix				
MICHAUD Patrick	Saint-Etienne				
MICHAUD-FARIGOULE Christiane	Saint-Etienne				
MORAND Yves	L'Etrat		HEYRAUD Christine		
MORERE Solange	Saint-Galmier				
MOUSEGHIAN Aline	Saint-Chamond				
OUCHAOUA Djida	Unieux				
PENTECÔTE Tom	Saint-Etienne				
PERACHE Gilles	Saint-Romain-en-Jarez		GUYOT Régine		
PERDRIAU Gaël	Saint-Etienne				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
PEREZ Marie-Jo	Saint-Etienne				
PETIT Marc	Firminy			Berailles chris.	
PEYCELON Nicole	Saint-Etienne				
PFISTER Christel	Saint-Etienne				
PORCHEROT Jean-Philippe	Doizieux		ALBERT Hans		
QUELENNEC Clémence	Roche-la-Molière			BERLIVOT	
RASFI Ali	Saint-Etienne				
REGEFFE Brigitte	Saint-Etienne			Tou Pentes-ke	
REYNAUD Hervé	Saint-Chamond				
RICCIARDI Laurence	Saint-Etienne				
RIVAT Jean-Paul	Saint-Chamond				
SARDAT Jean-Marc	Rozier-Côtes-d'Aurec				
SEMACHE Nadia	Saint-Etienne				
SERVANT Christian	Saint-Priest-en-Jarez			R. GONZALEZ GRACEL	

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
SERVANTON Corinne	Saint-Jean-Bonnefonds				
SOULIER Gilbert	Saint-Nizier-de-Fornas				
SUZAT-GIULIANI Eveline	Firminy				
TARDIEU Marc	Cellieu		BOULAT Françoise		
TARDY Gérard	Lorette				
THELISSON Jean-Marc	Saint-Héand				
THIVANT Marie-Christine	Sorbiers				
THIZY Gilles	Marcenod				
TOKHI Julie	Saint-Étienne				
TORGUES Daniel	Sainte-Croix-en-Jarez		DAVAL Gérard		
VALENTIN Jacques	Sorbiers				
VALENTIN Laetitia	Saint-Etienne				
VASSAL Julien	L'Horme				
VERGER LEGROS Eliane	Lorette				